

ANNEXES RPP

MARQUE CANALISEE (DU PK 3.663 AU PK 7.627), DU CANAL DE ROUBAIX, DES BRANCHES DE CROIX ET DE TOURCOING DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

ANNEXE 1 : Caractéristiques des sas d'écluses

Les dimensions du sas de toutes les écluses listées ci-après sont de :

- Longueur utile : 39,40 mètres
- Largeur utile : 5,10 mètres
- Mouillage : 2,20 mètres

Liste des écluses :

Sur la Marque canalisée : écluse de Marcq-en-Baroeul (PK 3.663)

Sur le canal de Roubaix : écluse du Triest (PK 7.850), du Plomeux (PK 8.250), du Noir Bonnet (PK 8.603), du Cottigny (PK 8.960), de la Masure (PK 9.310), de l'Union (PK 12.865), du Nouveau Monde (PK 14.674), du Calvaire (PK 14.966), du Galon d'eau (PK 15.235), du Sartel (PK 15.536).

ANNEXE 2 : Hauteur libre sous ponts

La hauteur libre homogène des ponts est de 3,40 mètres par rapport au NNN (niveau normal de navigation) et de 3,10 mètres par rapport au PHEN (plus hautes eaux navigables),

Sauf exception :

- Des ponts mobiles indiqués sur le tableau ci-après,

Canal de Roubaix : Ponts mobiles entre l'écluse de Marcq-en Baroeul et la frontière Belge				
Point Kilométrique	Ouvrage concerné	Type d'ouvrage	Hauteur libre sous les ouvrages (*en position baissée pour les ponts mobiles)	
			NNN (en m)	au-dessus du niveau normal de navigation (en m)
10,822	pont du Blanc Seau	pont mobile	33,87	1,54*
12,589	Passerelle du Fontenoy	pont mobile	33,87	0,96*
13,610	pont des couteaux	2 ponts mobiles	30,32	1,69 *
14,022	Pont Daubenton	pont mobile	30,32	0,62*
14,304	Pont de la Vigne	pont mobile	30,32	0,96*
15,144	Pont Duhamel	pont mobile	23,32	0,52*
18,677	Pont Grimonpont	pont mobile	18,11	0,79*
Embranchement de Tourcoing				
12,828	Pont du halot	pont mobile	33,87	1,13*

ANNEXE 3 : Mouillage garanti

Branche de Tourcoing : PK 11.900 : 1,20 mètre

Marque canalisée et canal de Roubaix, PK 3.663 au PK 20.038 : 1,80 mètre

ANNEXE 4 : Zones pour l'embarquement et le débarquement des passagers

Sur la Marque canalisée :

Ponton Blue Links de Marcq-en-Barœul (PK 3.700)

Quai de la Ferme Dehautt (PK 6.500)

Sur le canal de Roubaix :

Ponton Blue Links de la Masure à Wasquehal (PK 9.650)

Ponton fixe de l'Union à Roubaix (PK 12.600)

Ponton flottant de l'Union à Roubaix (PK 12.800)

Ponton Blue Links du Galon d'eau à Roubaix (PK 15.400)

Ponton Blue Links du Grimonpont à Leers (PK 18.600)

Sur la branche de Tourcoing :

Ponton Blue Links du halot (PK12.800)

Toute modification apportée sera portée à la connaissance des usagers par avis à batellerie et /ou arrêté préfectoral

ANNEXE 5 : les passages rétrécis.

En aval du pont du Grimonpont à Leers, un rétrécissement de la passe navigable du fait de la présence d'un haut fond du à une canalisation est matérialisée suivant la réglementation en vigueur ;

En amont de l'écluse du Sartel entre le PK 16.070 et PK 16.380, un rétrécissement de la passe navigable en raison de frayère est matérialisé suivant la réglementation en vigueur.

ANNEXE 6 : zones de virement

Les zones de virement se situent :

- Confluence Branche de Tourcoing et bief de partage : PK 11.900
- Aire de virement de Leers : PK 17.900

ANNEXE 7 : Zones d'amarrage autorisé

7a) les zones de stationnement méridien

Ponton Blue Links de Marcq-en-Barœul : PK 3.700

Ponton du Triest (PK 7.830)

Ponton du Cottigny (PK 9.000)

Ponton Blue Links de la Masure (PK 9.650)

Ponton de l'Union (PK 12.800)

quai du Nouveau Monde (PK 14.350)

Ponton Blue Links du Galon d'eau (PK15.400)

Ponton Blue Links de Leers (PK 18.600)

7b) les zones de nuitées autorisées (stationnement de moins de 96h consécutives)

Ponton Blue Links de Marcq-en-Barœul : PK 3.700

Ponton Blue Links de la Masure : PK 9.650

Ponton de l'Union : PK 12.800

Quai du Nouveau Monde : PK 14.350

Ponton Blue Links du Galon d'eau : PK 15.400

Ponton Blue Links de Leers : 18.600

7c) les zones de stationnement prolongés (stationnement supérieur à 96h consécutive, après autorisation du gestionnaire et signature d'une Autorisation d'Occupation Temporaire)

A Tourcoing : du PK 12.828 au PK 14.000, soit après le pont du halot jusqu'au lycée Gambetta et après le pont Hydraulique jusque la clinique de la Victoire, par grutage.

A Roubaix : Quartier de l'Union : du PK 12.600 (avant la passerelle du Fontenoy) jusqu'au PK 12.865 (écluse de l'Union)

A Roubaix : Quartier du Sartel : du PK 15.620 (aval de la Passerelle des Soies) jusqu'au 16.000 (avant le pont SNCF Tourcoing- Orchies)

ANNEXE 8 : Listes des fédérations et clubs de sport nautique reconnus par le gestionnaire

La pratique des sports nautiques (kayak, canoé, stand-up paddle) est autorisée aux usagers licenciés des fédérations suivantes :

Pour le canoé-kayak, la fédération française de Canoé-Kayak (FFCK)

Pour plus d'informations : www.ffck.org

A l'échelle locale les clubs ci-dessous peuvent vous former et vous informer :

- **Kayak Wasquehal Club**- 1 chemin de halage- 59290 Wasquehal
www.kayakwasquehal.com
- **Tourcoing Sports Aventure**- 9 rue de Bazeilles- 59200 Tourcoing
www.tourcoing-sports-aventure.fr

Pour le stand-up paddle, la fédération française de Surf (FFS)

Pour plus d'informations : www.surfingfrance.com

A l'échelle locale l'association ci-dessous peut vous former et vous informer

- Association **le Grand Huit**- 46 / bat A, 9 avenue Varlin, 59000 Lille
www.legrandhuit.eu

ANNEXE 9 : Coordonnées pour les déclarations de manifestations nautiques

Toute demande est formulée via le cerfa ci-dessous, et adressée au minimum 3 mois avant la date de l'événement à l'Unité Sécurité Fluviale :

DDTM 59/SSRC/Unité Sécurité Fluviale
Pôle Autorisations et Actes Administratifs
299 rue Saint Sulpice
CS 20839
59508 Douai Cedex
Tél. : 03.27.94.55.61

ANNEXE 10 : Carte de pêche revêtue du timbre CPMA (Cotisation Pour les Milieux Aquatiques)

Les usagers qui souhaitent pêcher doivent prendre attache avec la fédération nationale de pêche

Pour plus d'informations : www.cartedepeche.fr

A l'échelle locale, les usagers peuvent se tourner vers le Syndicat des Pêcheurs de Roubaix

Maison de l'eau de la pêche et de la nature : 200 Grand Rue- 59100 Roubaix
www.maisoneaupechenature.fr

ANNEXE 11 : Coordonnées du gestionnaire de la Voie d'eau

La Métropole Européenne de Lille, gestionnaire du canal de Roubaix et de la Marque canalisée est joignable auprès de son unité fonctionnelle par téléphone au 03 20 63 11 23 ou par courriel relaiscanal@lillemetropole.fr

Toute demande écrite peut être adressée par voie postale :

Métropole Européenne de Lille

Direction Nature Agriculture Environnement

2 boulevard des Cités Unies

59 000 LILLE

Standard général de la MEL : 03 20 21 22 23

ANNEXE 12 : Carte du canal de Roubaix-Marque canalisée

La carte ci-après (page 6) est également visible sur le site internet des Espaces Naturels Métropolitains :

<https://enm.lillemetropole.fr/parcs/relais-nature-du-canal-de-la-deule-lescaut>

